

COMPTE RENDU

Des délibérations du dernier Conseil Municipal en date du 18 octobre 2011

Sous la Présidence de M. Michel OGEREAU, Maire.

Etaient présents : Ms. REVEILLE Yves, Bernard BOUTIN, Mme Marie-Thérèse LENAERTS, Adjoint, Ms. Jean-Pierre BARIL, Mme Agnès BOIVIN, François CORDIER, Daniel COURTOIS, Jean-Pierre DARTEIL, Jean-Paul JUSTEAU, Stéphane LHUMEAU, Dimitri RABOUIN.

Etaient excusés : Ms Marc MARTIN, Jean-Paul VIGNERON

Délibération modificative au budget 2011

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de modifier certains articles du budget communal. (cautions appartements)

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide de modifier les crédits suivants :

Section d'investissement :

Cautions : article 165 + 500,00 €

Cimetière : article 2116 - 500,00 €

Pouvoir de police SMITOM

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet d'arrêté refusant le transfert d'un pouvoir de police administrative spéciale :

Le Maire de la commune d'Ambillou-Château,

Vu la loi n°2010-16453 du 16 /12/ 2010 de réforme des collectivités territoriales et notamment son art.63,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2212-1, L.2212-2 et L.5211-9-2

Vu l'arrêté n° 2010-39 en date du 29 avril 2010, arrêtant les statuts du SMITOM Sud-Saumurois, dont l'objet est la collecte et le traitement des déchets de la région Sud-Saumuroise et dont la constitution est la suivante :

- Communauté de Communes de la Région de Doué La Fontaine
- Communauté de Communes des Coteaux du Layon
- Communauté de Communes du Vihiersois Haut Layon
- Communauté de Communes du Gennois
- Communauté de Communes Loire Aubance (pour 6 communes)

Considérant que pour permettre la gestion correcte des déchets, Arrête

Article 1^{er} :

Le pouvoir de police administrative spéciale en matière de déchets, ne sera pas transféré au président du SMITOM Sud-Saumurois, à compter du 1^{er} décembre 2011.

Article 2 :

Une copie du présent arrêté sera notifiée au président dudit Syndicat.

Le conseil municipal émet un avis favorable.

Taxe d'aménagement

La taxe d'aménagement de 1% minimale n'est pas dénoncée, ni augmentée pour 2012 .Elle pourra être renégociée l'an prochain.

Commission bâtiment

La commission bâtiment s'est réunie le 29 septembre et a contrôlé différents points :

- Au cimetière : attendre la fin des aménagements du colombarium et lancer un appel d'offres pour aménager l'allée montante en béton désactivé.
- Le muret endommagé du parking de la mairie sera réparé par le personnel communal.
- Immeuble Deschamps : la toiture du hangar notamment le versant côté propriété Verneuil est en très mauvais état ; des devis seront sollicités pour réparation 2012.
- Au jardin public, l'appentis accueille de nombreux jeunes. On y a retrouvé un muret complètement écroulé ; l'entreprise Justeau est contactée pour la réparation.
- Salle des Associations : des devis seront demandés pour le remplacement de fenêtres très endommagées (budget 2012) ainsi que l'installation d'une VMC pour l'aération des toilettes.
- Cuisine Centrale : l'entreprise Justeau fait valoir son assurance décennale pour la restauration d'un pignon fissuré.
- Place des Tilleuls : l'abribus aura un entretien de peinture lasure au niveau des lattes de bois de la partie supérieure par les employés communaux. L'entreprise Juin est sollicitée pour des réparations d'ardoises et l'entreprise Béget pour l'installation d'un grillage de protection. Côté rue les établissements Grimault achèvent la pose des modules fleurs et l'entreprise Rabouin mettra en place 8 mètres de protection bois à la place des troènes arrachés.
- Elagage : plusieurs besoins sont exprimés pour réduire les volumes de végétaux grandissants : bouleau et tilleuls sur la Place des Tilleuls, Erables Place du cimetière et protection des lignes téléphoniques Rue de la Lagerie.

Commission voirie

- La commission s'est déplacée le 1^{er} octobre au lieu-dit « Les Mesureaux » pour observer l'état du chemin. Le devis de l'entreprise Bouchet a été présentée au Conseil Municipal et acceptée pour la somme de 4 019.16 € TTC, les travaux sont à exécuter dès que possible.
- Rue des Vergers, monsieur le Maire et le 1^{er} adjoint, après plaintes d'usagers, ont rencontré, documents cadastraux à l'appui, des propriétaires d'une haie dépassant sur la voie publique, une gêne est également créée par la pose de pierres alignées sur la berne, ces propriétaires ont promis d'y remédier dès que possible.
- La réparation de voirie communale par enrobé à froid est prévue début novembre pour combler les trous qui apparaissent sur la chaussée

Local technique

- Une réunion de coordination en mairie avec l'architecte et les entreprises a eu lieu le 27 septembre.
- Sur le site, le 11 octobre les Ets Tisserond, sous-traitant du lot VRD, ont programmé le début des travaux pour le 24 octobre.

SIEML

Le programme 2011 sera installé semaine 43 par ETDE. Monsieur le Maire présente au conseil municipal le programme 2012 qui comportera le remplacement de 6 mâts et lanternes Rue Maria Auger plus 2 mâts également Rue Maria Auger pour un coût net subventions déduites de 7 726.51 €TTC.

Ecole Publique

Monsieur le Maire rapporte l'avancement des travaux à l'école de Louerre et les décisions prises à la réunion du SIUP le 11 octobre sur le coût de ceux-ci. Pour l'équilibre du financement, les 4 communes empruntent 65 000 euros au Crédit Agricole au taux fixe de 5.11% sur 15 ans soit une charge annuelle à répartir de 6 311.42 €.

Monsieur le Maire présente également la proposition du Président du SIUP d'un financement aux 2/3 des installations sanitaires de l'école d'Ambillou, comme cela a été fait précédemment à Noyant et à Louerre. Des devis seront lancés pour 2012.

Divers

Monsieur le Maire et ses adjoints ont rencontré le président du tennis de table pour l'octroi d'une soirée supplémentaire à la salle des loisirs pour les activités de leur section loisirs.

- Foyer-Logement : Monsieur le Maire rapporte les échos de la visite du 26 septembre des évaluateurs pour le niveau de dépendance des résidents qui semblent rassurants pour la pérennité de l'établissement en l'état actuel. D'ailleurs, la titularisation des personnels actuellement sous contrat sera effective par étapes à partir du 1^{er} janvier 2012.
Des travaux de réparation des couvertures terrasses ont été réalisés sur ordre de Maine et Loire Habitat.
- Communauté de communes : la réunion publique du 10 octobre a permis à 70 conseillers municipaux du Gennois d'échanger sur leurs points de vue parfois contradictoires des bassins de vie à l'intérieur de notre communauté, relayant ainsi la réflexion demandée des projets de territoire.
Les maires d'Ambillou, Louerre et Noyant ont cosigné une lettre au Président de la Com Com demandant la possibilité d'une création d'une micro crèche sur notre secteur.
- Stade : une visite du représentant de la fédération française de football a eu lieu le 10 octobre pour vérifier la conformité des installations. Quelques points de détail ont été relevés comme l'absence de brancard.
- Semaine bleue : le club des Ambiliates a demandé le 20 octobre la projection d'un DVD de détente à la salle d'accueil du foyer- logement pour marquer ce moment de solidarité avec les résidents.
- Logements : Deux appartements au Presbytère et celui au -dessus de la Mairie sont vacants malgré la communication faite sur Internet. Le premier adjoint propose de refaire celle-ci par presse écrite.
- Le Noël des anciens est programmé le samedi 10 décembre au Foyer Logement.

